



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 12 juillet 2018 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Étaient excusées : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval (suppléante), Catherine Mir (suppléante).

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 28 juin 2018 :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Le PV de la réunion du 28 juin 2018 est approuvé.

2 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 1 décision de cas par cas prises (décision dispensant d'évaluation environnementale) depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

3 – Adoption de la décision portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Après discussion, la décision, telle qu'annexée au présent procès-verbal, est adoptée à l'unanimité et sera transmise à la DRIEE pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région Ile-de-France.

4 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Dans le cadre et les limites définis par la décision de ce jour portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah, pour les dossiers suivants :

- Cas par cas documents d'urbanisme : Paris (75), Marolles-sur-Seine (91), Port-Marly (78), Ollainville (91), Brou-sur-Chantereine (77) ;
- Cas par cas autres plans et programmes : ZA de Cessoy-en-Montois (77), ZA de Treuzy-Levalay (77).

5 – Désignation d'un rapporteur pour un avis

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU de Saint-Germain-en-Laye (78) pour la réunion MRAe du 27 septembre : Paul Arnould ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU d'Aigremont (78) pour la réunion MRAe du 27 septembre : Marie Deketelaere-Hanna ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU de Châtelet-en-Brie (77) pour la réunion MRAe du 27 septembre 2018 : Jean-Paul Le Divenah

6 – Délibération pour absence d'avis sur le PLU de Valpuseaux (91)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier, Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur la révision du POS de Valpuiseaux (91) en vue de l'approbation d'un PLU.

7 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Concernant les projets, seront examinés lors d'une prochaine séance les niveaux d'enjeu des projets suivants :

- ZAC Neuville Université, à Neuville-sur-Oise (95) ;
- Aménagement de foncier agricole forestier et environnemental à Beaumont en Gâtinais (77).

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle l'avis devra être rendu, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence à Jean-Paul le Divenah pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 26 juillet 2018 :

- d'un enjeu de niveau 1 : création d'un entrepôt logistique à Réau – Moissy-Cramayel (77) : Catherine Mir ;
- d'un enjeu de niveau à déterminer : centrale Enertherm d'Alençon – utilisation de biomasse à Courbevoie (92) : Paul Arnould ;

8 – Avis portant sur le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à Jouy-le-Châtel (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à Jouy-le-Châtel (77) est adopté.

9 – Avis portant sur le projet de restructuration de la tour Pleyel à Saint-Denis (93)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de restructuration de la tour Pleyel à Saint-Denis (93) est adopté.

10 – Retour sur l'avis sur projet adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant l'avis sur le projet immobilier à Franconville (95) adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Fait à La Défense, le 12 juillet 2018



Jean-Paul Le Divenah, président de séance